**Une famille arrive sur le Tarn-et-Garonne :**

Enfant d’âge maternelle (à partir de 3 ans)

1. Aller en mairie pour déposer une demande d’inscription. (Documents à fournir : papiers d’identité des parents, livret de famille ou certificat de naissance, justificatif de domicile)
2. La mairie délivre un certificat d’inscription pour une école et le niveau correspondant à l’âge de l’enfant.
3. Aller à l’école pour procéder à l’inscription définitive de l’enfant.
4. L’enfant commence l’école et s’y rend tous les jours.

Enfant d’âge élémentaire (à partir de 6 ans)

1. Aller en mairie pour déposer une demande d’inscription. (Documents à fournir : papiers d’identité des parents, livret de famille ou certificat de naissance, justificatif de domicile)
2. La mairie délivre un certificat d’inscription pour une école et le niveau correspondant à l’âge de l’enfant le plus souvent.
3. Aller à l’école pour faire l’inscription définitive de l’enfant.
4. En parallèle, prendre un rendez-vous avec **Alice CARLADOUS** à l’espace d’accueil au Centre administratif Forestié : 436 rue Edouard Forestié

05.36.25.75.87

eana.ia82@ac-toulouse.fr

1. A l’espace d’accueil, on effectue des tests en langue d’origine qui déterminent le futur niveau de l’enfant. La mise en place de l’aide en UPEAA est évoquée à ce moment -là.
2. L’enfant va dans sa classe pendant au moins une semaine.
3. Puis, l’aide est mise en place et il va sur les deux classes qui sont parfois sur deux écoles.

L’aide est évolutive en fonction des progrès de l’enfant.

**L’entretien se fait dans la mesure du possible avec un interprète.**

Enfant d’âge secondaire (à partir de 12 ans)

1. Prendre rendez-vous au CIO pour des tests en langue d’origine afin de déterminer la classe la plus adaptée.

*Montauban* *Moissac/ Castelsarrasin*

 1, rue calvet 44, rue de la fraternité

82000 MONTAUBAN 82100 CASTELSARRASIN

05.63.66.12.66 05.36.25.74.99

1. Le CIO envoie le dossier à l’inspection académique afin de décider de l’établissement d’affectation. (Attendre au moins une semaine)
2. Le dossier est envoyé au collège avec l’affectation et un courrier est envoyé à la famille pour leur signifier le collège d’admission.
3. L’élève est accueilli au collège par l’enseignant de FLE, qui lui donne son emploi du temps partagé entre deux classes.
4. L’élève peut commencer les cours.

**L’entretien se fait dans la mesure du possible avec un interprète.**